

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité
et des Pouvoirs locaux, concernant
Le suivi accordé aux conventions-cadres**

A l'occasion d'une précédente question parlementaire, vous m'avez communiqué, en avril 2025, la liste des conventions-cadres dans le domaine de vos compétences.

Si je me réfère à cette liste, je constate que plusieurs conventions arrivaient à échéance en 2024 et que, pour 2025, subsiste seulement deux conventions avec Agricall.

Monsieur le Ministre pourrait-il m'indiquer ce qu'il est advenu des conventions s'achevant en 2024? Ont-elles été reconduites et, dans l'affirmative, pour quels montants? Une évaluation des subventions octroyées a-t-elle été réalisée?

Enfin, quel est le calendrier de votre réforme concernant le cadastre des subsides? Comment renforcer la lisibilité, la cohérence et la transparence de l'action publique?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Juillet 2025]

Les conventions-cadres arrivées à échéance en 2024 dans les domaines de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux ne sont pas reconduites sous cette forme. Pour l'année 2025, elles sont remplacées, lorsqu'un soutien est maintenu, par des arrêtés de subvention annuels, de même portée et de même montant. C'est notamment le cas des conventions bénéficiant à l'Union des villes et communes de Wallonie, à la Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie, et à l'Association des provinces wallonnes.

En ce qui concerne les actions en faveur de la mobilité et de la sécurité routière, j'ai souhaité que l'ensemble des conventions-cadres qui se terminaient en 2024 soient renouvelées en 2025 sous forme de subventions facultatives d'une année afin d'assurer la continuité des actions et de l'emploi dans les associations ou fédérations bénéficiaires.

Une analyse transversale est actuellement menée par l'Administration, sous la coordination du MinistrePrésident, afin d'évaluer les subventions octroyées dans une perspective d'évolution de leur encadrement.

L'objectif est de renforcer la lisibilité, la cohérence et la transparence de l'action publique. Ces travaux aboutiront à la mise en place d'un cadastre des subsides, dans le cadre d'une réforme globale qui sera précisée à l'échéance de la législature.